

AVIS PUBLIC

Assemblée publique
Règlement n° 739 à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux

Avis est donné par les présentes de la tenue d'une assemblée publique concernant le projet de *Règlement n° 739 à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux* qui se déroulera au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton le **26 février 2026 à compter de 18 h 00.**

Au cours de cette assemblée, le représentant de la municipalité expliquera le projet de règlement, entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer et expliquera les mesures que la municipalité a prises ou qu'elle entend prendre pour résoudre tout problème qui rend nécessaire un tel règlement.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ou sur le site internet de la Municipalité au www.sddb.ca.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 4 FÉVRIER 2026



Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe